



Bâtiments communaux

Église de Bonrepaux

La commune vient de faire procéder à la restauration du toit de l'église de Bonrepaux. C'est l'entreprise DUBUC qui a réalisé les travaux, donnant une nouvelle vie à la toiture et au beffroi dont le bardage a été remplacé. De larges planches de châtaigner viennent parer l'édifice pour de longues années à venir.

Ces travaux, d'un coût de 16 600 € ont été subventionnés par le Conseil Départemental dans le cadre du fond départemental d'aide au développement local.



Un hangar pour les ateliers municipaux

La municipalité a procédé à l'acquisition d'un hangar afin de stocker le matériel municipal et de mieux organiser le travail des services techniques municipaux. Totalement encombrés, les ateliers municipaux ne permettaient pas l'installation d'un véritable atelier de maintenance. Également, le terrain jouxtant ce nouvel hangar permettra le stockage de matériaux nécessaires à l'entretien des chemins et voiries.

Le prix d'achat de ce hangar est de 15 000 €.



Revitalisation du centre bourg :

Le Prêt à taux 0 pour rénover l'ancien

La commune de Prat-Bonrepaux fait partie des 6000 communes de France dans lesquelles l'État permet aux ménages éligibles de bénéficier du Prêt à Taux Zéro (PTZ) pour l'acquisition et la rénovation de l'habitat ancien.

Depuis le 1er janvier 2015, les agences des établissements de crédits conventionnés peuvent vous faire bénéficier d'un PTZ aussi avantageux que pour une opération de construction neuve.



Plan canicule 2015

Dans le cadre du plan canicule 2015 et dans un but de prévention, la commune a mis en place un registre nominatif destiné à inscrire les personnes isolées, seules, fébriles et/ou vulnérables.

Pour tout renseignement, ou toute inscription (même par un tiers), veuillez prendre contact avec le secrétariat de la Mairie au 05 61 96 60 57 du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture au public, de 8h30 à 12h30.

CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

Éviter les efforts physiques

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule

Perte d'autonomie :

Un portail d'aide pour les personnes âgées

Le ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes et la Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), viennent de lancer officiellement le portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches.

Ce portail a été conçu spécialement pour les personnes âgées et leurs proches confrontés à une situation de perte d'autonomie afin de les informer sur les solutions existantes, les aides disponibles, les démarches à accomplir et les orienter dans leur parcours.

Rendez-vous sur : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr
 ou au 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)

